

**L'ASSURANCE MONT-ROYAL**  
 Compagnie Indépendante (Incendie)  
 Bureaux: 1720 rue Notre-Dame  
 Cote St-François-Xavier, MONTREAL  
 RODOLPHE FORGET, Président.  
 J. E. CLÉMENT, Jr., Gérant-Général.

**Protégez vos Glaces  
 contre les Accidents**  
 PAR UNE POLICE DANS LA  
 COMMERCIAL BURGLARY & PLATE GLASS INSURANCE CO.  
 Bâtisse New York Life, Phone, Main 2367  
 ISIDORE CREPEAU, Gérant.  
 AGENTS DEMANDÉS

**Sun Life Assurance Company  
 of Canada**  
 Bureau Principal, - MONTREAL  
 L'homme habile à prendre des assurances et  
 qui veut conduire son affaire d'une manière  
 strictement honnête et honorable, a une excel-  
 lente occasion de le faire dans cette Compagnie  
 "Prosperé et Progressive." Ecrivez au Surin-  
 tendant des Agences à Montréal.

**LA COMPAGNIE  
 'EQUITABLE'**  
 D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU  
 Une des plus Fortes Compagnies locales  
 ayant plus d'argent disponible en mains pour  
 le total d'assurance qu'elle porte, c'est-à-dire  
 que son surplus de réserve est le plus élevé.  
 BUREAU  
 160, rue ST-JACQUES - MONTREAL  
 S. T. WILLETT, PRÉSIDENT F. CAUTHIER, GERANT

**LA CANADA LIFE A PAYÉ**  
 en 1905, aux détenteurs de polices ou  
 à leurs représentants : : : : :  
**\$3,272,000**  
 contre des paiements similaires de  
**\$4,954,000**  
 faits par les vingt-et-une autres com-  
 pagnies Canadiennes.

(ÉTABLI 1853)  
**The Phenix Insurance Company  
 OF BROOKLYN**  
 TOTAL DE L'ACTIF - - \$7,112,413.30  
 Robert Hampson & Son, Agents,  
 30 rue St-Sacrement, Montréal

**Assurances**

**LES PERSPECTIVES DE L'ASSURAN-  
 CE-VIE**

Par M. De Boer, président de la  
 National Life

Trois ans se sont écoulés depuis le com-  
 mencement de l'enquête à New-York, en-  
 quête qui a eu pour résultat une législa-  
 tion sur l'assurance-vie dans presque tous  
 les Etats. Cette législation embrasse  
 tout, y compris les placements d'argent  
 que les compagnies peuvent faire, le mon-  
 tant des assurances qu'elles peuvent  
 prendre, les formes des polices qu'elles  
 peuvent émettre, le mode de calcul du  
 passif, les règles pour la distribution du  
 surplus, les rapports aux départements  
 d'assurance pour la publication entière  
 des affaires des compagnies, la limita-  
 tion du compte des dépenses et, en som-  
 me, tout ce qui concerne la conduite  
 prudente, les valeurs et le contrôle d'une  
 administration de corporation. Il est sa-  
 tisfaisant de dire que notre compagnie  
 appliquait déjà d'une manière substan-  
 tielle tous les principes de réforme pra-  
 tique avant l'adoption de ces nouveaux  
 actes et était prête à adopter toute nou-  
 velle suggestion de la loi bien définie et  
 parfaitement explicite, pourvu qu'elle ne  
 vint pas en conflit avec le pouvoir suprême  
 de l'état qui nous a donné notre char-  
 te et ne diminuât pas le prestige des fonc-  
 tions de directeur et la responsabilité  
 des fonctionnaires. Il y a beaucoup de  
 choses dans la nouvelle législation qui ne  
 sont pas conformes à l'expérience réelle  
 des affaires, à la science et à l'art de l'as-  
 sureur, aux besoins des conditions politi-  
 ques et sociales existant dans notre pays;  
 il y a aussi beaucoup de choses que nous  
 approuvons entièrement, particulièrement  
 les lois qui exigent une publicité complète  
 de toutes les transactions d'une compagnie  
 d'assurance-vie, une épreuve adéquate de  
 sa solvabilité et une limitation raison-  
 nable du caractère des placements qu'une  
 compagnie peut faire. Tout cela, non  
 seulement nous l'approuvons, mais notre  
 compagnie y répond pleinement et sans  
 équivoque, car il n'est pas douteux que  
 le premier devoir des administrateurs est  
 d'assurer la solvabilité de la compagnie  
 et la valeur primaire et fixe de toute  
 police d'assurance est basée sur la certi-  
 tude que ses termes seront mis à exé-  
 cution quand elle arrive à maturité par  
 suite de décès ou comme dotation par  
 rachat ou abandon. Une bonne assuran-  
 ce sur la vie est la question importante,  
 et aucune assurance-vie n'est bonne qui  
 n'est pas définie et dont l'exécution des

**THE Imperial Live Stock Corporation,**  
 Fonds Garant, \$100,000. Assuran-  
 ce contre la mortalité du Bétail et des  
 Chevaux. Mortalité Générale. Poulina-  
 ge, Bâtions, Castration, Bétail. Mort  
 Accidentelle. Nous payons le montant  
 assuré quelle que soit la nature de la  
 mort.  
 Bureau :  
 Chambres 6 et 7, Edifice New York Life,  
 MONTREAL.  
 Nous demandons des agents.

Enfermez vos soucis de bureau dans  
 votre place d'affaires pendant la nuit. Il  
 pourrait arriver que le lendemain matin  
 ils aient disparu.

**WESTERN  
 ASSURANCE CO.**  
 INCORPORÉE EN 1851  
 ACTIF, au-delà de - - \$3,284,180.06  
 REVENU pour 1907, au-delà de 3,299,884.94  
 Bureau Principal: TORONTO, Ont.  
 Hon. GEO. A. COX, Président.  
 W. R. BROCK, Vice-Président.  
 W. B. MEIKLE, Gérant-Général.  
 O. C. FOSTER, Secrétaire.  
 Succursale de Montréal:  
 159 rue Saint-Jacques.  
 ROBT. BUCKERDICE, Gérant

**COMPAGNIE D'ASSURANCE  
 (CONTRE L'INCENDIE)  
 MANITOBA**  
 Polices garanties par la Liverpool & London &  
 Globe Insurance Company.  
 Pour Agences, s'adresser au Bureau-Chef :  
 112 rue St-Jacques, Montréal.  
 Sir Edward S. CLOUSTON, Bart., Président.  
 J. GARDNER THOMPSON  
 Directeur-Gérant.  
 J. W. BINNIE, Secrétaire

**La Cie d'Assurance sur la Vie  
 "METROPOLITAN"**  
 Incorporée par l'état de New-York.  
 ACTIF : \$198,330,468.23  
 Le nombre des Polices 9,620,000 en vi-  
 gueur, est plus élevé que celui de toute au-  
 tre compagnie sur le continent d'Amérique.  
 En 1907 la "Metropolitan" a fait, en Ca-  
 nada, des opérations d'assurance, au chiffre  
 de \$18,220,000 répartis en 93,114 polices  
 d'assurance.  
 Les Contrats d'assurance de la Compagnie  
 sont rédigés et écrits en langue française et  
 en langue anglaise.  
 La Compagnie a, dans la province de Qué-  
 bec, un service d'au moins 500 agents cana-  
 diens, experts à expliquer les avantages de  
 L'ASSURANCE SUR LA VIE.  
 De plus son dépôt réel au Gouvernement  
 du Canada, pour protéger les Assurés, est de  
 plus de \$4,500,000.